

AVIS PUBLIC (Entrée en vigueur)

RÈGLEMENT NUMÉRO 596

Avis est par les présentes donné que le règlement numéro 596 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 2 mars 2020, intitulé : "Règlement numéro 596 autorisant divers travaux municipaux de réfection de pavages, trottoirs et bordures et d'aménagements cyclables pour l'année 2020 et un emprunt de 4 580 000 \$ ", a reçu l'approbation suivante :

- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 2 avril 2020.

Ledit règlement est déposé au bureau de la Greffière à l'hôtel de ville, au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Saint-Hyacinthe, le 8 avril 2020

Estérène Beaucho sur

Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA Greffière